

Les personnels d'éducation et d'enseignement
Du collège François Mauriac
Réunis en heure d'information syndicale
Le 26 novembre 2020
33 rue du Professeur Portman
33 560 SAINTE EULALIE

A l'attention de
Madame la Rectrice de l'Académie de
Bordeaux
S/C Monsieur le DASEN de Gironde
S/C Madame Dosdat, Cheffe d'établissement
Collège François Mauriac, 33560 STE-EULALIE

A Sainte-Eualie, le 26 novembre 2020

Madame la Rectrice

La crise que nous vivons actuellement met cruellement en exergue ce que nous constatons depuis de trop nombreuses années dans l'Éducation Nationale : des effectifs classes pléthoriques et donc inhumains, des agents de service et d'entretien en nombre insuffisant et peu remplacés lorsqu'ils sont absents, une vie scolaire réduite à peau de chagrin, des AESH complètement négligés, méprisés même, des personnels de direction mis en permanence sous pression.

Ce que nous constatons sur le terrain nous semble à l'opposé du discours entendu dans les plus hautes instances où les termes « École de la confiance » et « liberté d'expression » sont répétés à l'envi.

Ainsi, nous apprenons que trois de nos collègues du Lycée François Mauriac sont convoqués pour se voir signifier une sanction suite à leur mobilisation syndicale du mois de janvier 2020. Ils risquent donc d'être sanctionnés pour avoir exprimé leur désaccord sur la réforme du lycée et en particulier sur les épreuves des E3C. Déjà, quatre collègues du Lycée de Melle ont eu à subir des pressions, puis des sanctions inadmissibles. Les chefs d'établissement du lycée François Mauriac semblent, quant à eux, être « punis » pour n'avoir pas su mettre au pas leurs personnels.

Les attaques subies par les personnels de l'Éducation Nationale viennent donc dorénavant directement de leur hiérarchie. Après le traumatisme généré par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, c'est la goutte d'eau !

Nous souhaitons exprimer notre inquiétude face à cette atteinte flagrante à la liberté syndicale et tout notre soutien à ces trois collègues. Nous demandons un abandon de la procédure de sanction.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, nos respectueuses salutations.

Les 30 personnels d'éducation et d'enseignement du Collège François Mauriac
avec leurs organisations syndicales SNES et SNFOLC